

Déclaration du soin AMM

Compléter les formulaires de déclaration de l'administration de l'AMM disponible via le lien sécurisé <https://safir.rtss.qc.ca> en choisissant l'option « *Vous avez fourni une AMM sous forme d'administration d'une substance* »

Pour les médecins qui pratiquent hors CISSS des Laurentides dont les médecins en GMF ou CHSLD privé, veuillez contacter le GIS à l'adresse suivante GISloi2-Laurentides.cissslau@ssss.gouv.qc.ca pour solliciter votre accès SAFIR. Aucune déclaration papier n'est acceptée.

Vous avez un délai de 10 jours pour compléter le formulaire de déclaration qui sera automatiquement envoyé au CMDP de l'établissement concerné, à la commission sur les soins de fin de vie et aux instances fédérales.